

**REGLEMENT DE JEU**  
**CONCOURS Tirage au sort sur commentaires – Fairy Tail jeux-vidéo - septembre 2020**

**ARTICLE I : Société organisatrice**

La société **Pika Édition**, société par actions simplifiée au capital de **124.320 euros**, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

**ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement**

**EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :**

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINA SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

**LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :**

- LE SITE **Pika Édition** <https://www.pika.fr/>

**ARTICLE III : Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure et mineure** résidant en France métropolitaine, France d'Outre-mer, Belgique et Luxembourg, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

**En cas de mineur de 15 ans :** Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l'autorisation annexée au présent règlement.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.
- Tout usage de comptes multiples permettant de participer au Jeu plusieurs fois est prohibé. Toute participation avec des comptes multiples verra ses participations annulées.

Le Jeu débute le **22/09/2020 à 18 :00** et s'achève le **30/09/2020 à 23 :59**

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l'encontre de **Twitter®** et **Pika Édition** qui ne peuvent être tenus responsables en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

**Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.**

**ARTICLE IV : Jeu - Désignation des gagnants**

Pour participer au jeu concours, les participants doivent être titulaire d'un compte Twitter personnel, s'abonner aux comptes Twitter de **Pika Édition** (<https://twitter.com/pikaedition>) et de **Koch Media France** (<https://twitter.com/KochMediaFR>), et commenter le tweet en spécifiant le jeu pour lequel ils souhaitent concourir. La fonction retweet augmente les chances d'être tiré au sort par le logiciel.

Il sera procédé à un tirage au sort parmi les commentaires pour déterminer 3 gagnants en fonction du jeu souhaité. Des suppléants pourront être tirés au sort pour pallier la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant que les gagnants initiaux pour tout motif invalidant leur candidature.

**ARTICLE V : Dotations**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Lot 1 : un exemplaire de la **Guild Box Fairy Tail** contenant le jeu-vidéo **Fairy Tail** sur PS4 offert par Koch Media France d'une valeur commerciale de 89,99 euros TTC et un exemplaire d'un shikishi signé par le doubleur officiel japonais de Léo/Loki d'une valeur commerciale de 30 euros TTC.

Lot 2 : un exemplaire du jeu-vidéo **Fairy Tail** sur Nintendo Switch offert par Koch Media France d'une valeur commerciale de 69,99 euros TTC et un exemplaire d'un shikishi signé par le doubleur officiel japonais de Natsu d'une valeur commerciale de 30 euros TTC.

Lot 3 : un exemplaire du jeu-vidéo **Fairy Tail** sur PS4 offert par Koch Media France d'une valeur commerciale de 69,99 euros TTC et un exemplaire d'un shikishi signé par le doubleur officiel japonais de Sting d'une valeur commerciale de 30 euros TTC.

**Pour une valeur totale de : 319,97 euros TTC**

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics TTC pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre les dites valeurs et les valeurs réelles des dotations à la date de leur réception par les gagnants ne sont pas remboursables. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, les gagnants n'ont pas à leur charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

**ARTICLE VI : Information**

Seuls les gagnants seront informés du résultat de leur participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants seront contactés par la société organisatrice par message privé pour être informés des modalités de remise de sa dotation auxquelles ils doivent se conformer. Si dans un délai de **15 jours** après l'annonce des gagnants, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées et ne nous font pas parvenir leurs coordonnées complètes pour l'envoi du lot, ils seront définitivement considérés comme renonçant à son lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix ou si leur participation était considérée non valide, la société se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par **La Poste** ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

**ARTICLE VII : Responsabilités**

**L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.**

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GÉNÉRALEMENT LES RISQUES INHÉRENTS À TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNÉES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSÉQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RÉSEAUX ; DE DÉFAILLANCE DE MATÉRIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNÉES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSÉQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DÉFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPÊCHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DÉTERIORATION, NON RÉCEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITÉ DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR À L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE À UNE ÉVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

#### ARTICLE VIII : Données Personnelles

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas	Destinataire : Pika Edition Responsable : Pika Edition	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Pseudo sur Twitter				
	Si participant mineur				
Annoncer le gagnant	Pseudo sur Twitter				
Recevoir les gains du Jeu	Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, numéro de téléphone			Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

**Pika edition –DPO**  
**CONCOURS Tirage au sort sur commentaires – Fairy Tail jeux-vidéo - septembre 2020**  
**58 rue Jean Bleuzen C70007**  
**92178 Vanves cedex**

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : [mypika@pika.fr](mailto:mypika@pika.fr)

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

#### Article IX : Propriété

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

#### Article X : Droit – Juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

**Pika Édition – Service Marketing –**  
**CONCOURS Tirage au sort sur commentaires – Fairy Tail jeux-vidéo - septembre 2020**  
**Immeuble Louis Hachette**  
**58 rue Jean Bleuzen C70007**  
**92178 Vanves cedex**

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

**ANNEXE 1 : AUTORISATION POUR PARTICIPANT MINEUR (à nous faire parvenir par email à [mypika@pika.fr](mailto:mypika@pika.fr))**

Mme. / M. .... né(e) le ..... et domicilié(e) à .....  
 ..... (Mail ..... Tél. : .....)

Mme. / M. .... né(e) le ..... et domicilié(e) à .....  
 (Mail ..... Tél. : .....)  
 ..... (ci-après les « Représentants Légaux »),

Déclare(nt) en qualité de représentant(s) légal/légaux de.....né(e) le .....  
 ..... et ..... domicilié  
 à .....  
 (ci-après le « Participant »),

1. Autoriser le Participant à participer au concours Tirage au sort sur commentaires – Fairy Tail jeux-vidéo - septembre 2020 organisé par Pika Édition du 22/09/20 au 30/09/20

2. Autoriser Pika Édition à procéder aux traitements des données personnelles du Participant décrits ci-dessous aux fins de gestion de sa participation CONCOURS Tirage au sort sur commentaires – Fairy Tail jeux-vidéo - septembre 2020

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataires / Responsable du traitement	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au jeu concours	Dans tous les cas <b>Pseudo sur Twitter</b>	<b>Destinataire :</b> Pika Édition	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Si participant mineur <b>Pseudo sur Twitter</b>	<b>Responsable :</b> Pika Édition			
Annoncer les gagnants	<b>Pseudo sur Twitter</b>	<b>Destinataire :</b> Pika Édition <b>Responsable :</b> Pika Édition			
Recevoir les gains du jeu concours	<b>Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, numéro de téléphone</b>	<b>Destinataire :</b> Pika Édition <b>Responsable :</b> Pika Édition	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture		

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée expirant un (1) an après la date de clôture du jeu concours au sujet duquel les Représentants Légaux déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité du Règlement, et compte tenu de la nature des supports visés ci-dessus, est valable pour le monde entier.

Fait à ....., le ..../.../.....

Mme. / M.

Mme. / M.